

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	43 (1935)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Secours sur route
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-973207">https://doi.org/10.5169/seals-973207</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Fusswege, welche überall den Eisenbahn- und Tramlinien nach gehen, für Radfahrer, Spaziergänger, Kinderwagen und dgl. besser ausgebaut werden. Denn es ist durchaus verkehrt, dem Auto glänzende Asphaltstrassen anzulegen, die Fuss- und Radfahrerwege sich aber selbst zu überlassen.

*Dem Auto mit seinen Nachteilen:* Als verderblichen Konkurrenten der Eisen-

bahnen, dem Auto mit seinen 460 Todesfällen im Jahre, mit seinen demoralisierenden und gesundheitsschädlichen Wirkung, ist das bescheidene Fahrrad wirtschaftlich und sportlich weit überlegen. Das wissen übrigens auch die Königin von Holland und die Kronprinzessin, sowie der König von Dänemark, welche alle auch mit dem Arbeitervehikel fahren. *Ein Rad- und Autofahrer.*

## Secours sur route.

Une conférence technique internationale de secours sur route est convoquée à Budapest du 20 au 24 mai prochain par M. Elemer de Simon, président de la Croix-Rouge hongroise. Cette conférence est organisée avec le concours de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de la Commission internationale permanente des secours sur route. Elle a pour objet de réunir des représentants des différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que d'autres personnalités particulièrement expertes dans les problèmes relatifs à la circulation

routière, afin de contribuer à l'unification de l'organisation des postes de secours sur route. Le Comité d'experts de cette conférence sera placé sous la présidence de M. Dronsart, directeur général de la Croix-Rouge de Belgique.

Une exposition, organisée en liaison avec la conférence, viendra illustrer les trois points inscrits à l'ordre du jour, notamment:

- 1<sup>er</sup> secours sur route,
- 2<sup>me</sup> prévention des accidents,
- 3<sup>me</sup> organisation des grandes routes internationales.

## Le schnaps matinal.

Depuis que Vaud et Fribourg ont introduit l'interdiction du débit matinal d'eau-de-vie — il y a 15 ans de cela — d'autres cantons suisses ont suivi leur exemple ou se préparent à le faire. Parmi les conseils judicieux qu'a donnés à ses collègues, lors du dernier cours professionnel, le président des cafetiers vaudois, M. Meng, on a noté avec plaisir celui-ci: «La vente des boissons distillées avant 9 heures du matin doit absolument être prohibée.»

Les physiologistes ne pourront qu'y applaudir. Selon des expériences scientifiques, entreprises par une commission officielle anglaise, l'alcool exerce une action nuisible deux fois plus forte si la consommation a lieu à jeun, au lieu d'accompagner un repas.

Qu'il s'agisse de l'ouvrier allant en fabrique ou du bûcheron travaillant dans la forêt, un déjeuner vaut cent fois mieux que la goutte matinale! S. A. S.